



LIGUE MOTOCYCLISTE DES FLANDRES
AFFILIEE A LA FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
Zone d'influence : NORD – PAS-DE-CALAIS
COMMISSION D'ENDURO

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DES FLANDRES D'ENDURO 2010

Définition : la L.M.R des FLANDRES met en compétition en 2010 un **Championnat de Ligue d'enduro**. Il est **réservé aux licenciés catégorie A (NCA – MAH – NAC) ou motos anciennes (NCA-NCB – MAT)** à l'année de la F.F.M, adhérents à un club affilié à la Ligue des FLANDRES, qui se seront inscrits au Championnat des FLANDRES d'enduro auprès de celle-ci (document ci-joint à nous retourner).

IL L.M.R des FLANDRES met également en compétition en 2010 un **Trophée de Ligue d'enduro**. Il est **réservé aux licenciés NCB** à l'année de la F.F.M, adhérents à un club affilié à la Ligue des FLANDRES, qui se seront inscrits au Trophée des FLANDRES d'enduro auprès de celle-ci (document ci-joint à nous retourner).

Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement, et s'engage à le respecter sans réserve ainsi que l'annexe K de la F.F.M.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire à l'annexe K et au présent règlement

Seront exclus du Championnat les coureurs figurant sur la liste Inter d'Enduro et de Trial Expert, ainsi que les Inter Cross et Vitesse.

Article 1 : épreuves du championnat 2010 et décompte des résultats.

Le championnat se court en ligue 2. Sur les 9 épreuves retenues :

- classement scratch : le plus mauvais résultat est décompté (1 joker)
- classements de catégories (E1, E2, E3) : les 2 plus mauvais résultats sont décomptés (2 jokers) Si une ou plusieurs épreuves venaient à être annulées, nous passerions à 8-1 ; 7-0.

Le Trophée Découverte se court en ligue 3. Classement à vocation initiatique, réservé aux 1ères années de licence ou pilotes n'ayant pas marqué de point au championnat 2009.. Une licence NCB suffit. Sur les 9 épreuves retenues, les 4 plus mauvais résultats seront décomptés. Un seul classement : scratch.

Date EPREUVE MOTO-CLUB

4/04	ENDURO DE CONDÉ EN BRIE	Team Condé MV
25/04	ENDURO DE EU-LE TREPORT	MC Eu-Mers-Treport
2/05	ENDURO DE SEDAN	Arden Moto Passion
23/05	ENDURO DE ROCROI	MC Plateau de Rocroi
13/06	ENDURO D'EPERNAY	MC Epernay
20/06	ENDURO DE BRIONNE	Brionne Moto Verte
25/07	ENDURO DE FONTAINE LA LOUVET	MC Thibervillais
19/09	ENDURANCE DE FLOYON	CHTI quad organisation
24/10	ENDURO D'AILLY SUR NOYE	MCC Ailly sur Noye

Article 2 : Catégories

Le **Championnat** comporte un seul groupe (scratch) et 4 catégories

Catégories :

E1: 125 2T / 250 4T

E2 : 250 2T / 450 4 T

E3 : + 250 2T / + 450 4 T

Motos anciennes

Le **Trophée** comporte un seul classement : le scratch

Article 3 : barème des points.

Le barème des points est celui du championnat de France d'Enduro 2010. Il est le même pour toutes les classes et catégories. Il attribue les points suivants : **25, 20, 16, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.**

Article 4 : Motocycle – contrôle technique

Voir articles « ART-7 » « ART-8 » « ART-9 » « ART-10 » du Championnat de France d'Enduro 2010 sauf pour :

Couleur des plaques :

Championnat : fond vert/numéros blancs

Trophée : fond bleu/numéros blancs

Si l'organisateur fournit les plaques à numéros, leur port est obligatoire. Le concurrent a la possibilité de refuser mais celui-ci devra payer une compensation financière qui ne pourra excéder 50 €uros pour les 3 plaques.

Les pneu FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière.

Bruit : se reporter au règlement du Championnat de FRANCE d'enduro pour l'année 2010.

Seront exigibles au contrôle technique **casque et protections dorsales** aux normes en vigueur. (voir règlement du championnat de France 2010), ainsi qu'un **tapis environnemental** absorbant et étanche 1 m x 2 m.

Article 5 : Course

Le temps maximum de course par jour ne devra pas excéder 7 h 30 mn en temps B et 240 kms et ceci pour toutes les catégories.

Article 6 : Pénalités

Sont applicables toutes les pénalités prévues au Championnat de France d'Enduro. Aucune autre pénalité non prévue au Championnat de France d'Enduro ne pourra être appliquée.

LA COMMISSION D'ENDURO

Président

Jean MICHEM
6 Rue Léo LAGRANGE
59223 RONCQ
03.20.27.18.96

jean.michem@wanadoo.fr

Stéphane Hocquet
8 chaussée Brunehaut
59980 Reumont
03.20.27.18.96
delfetsteph@wanadoo.fr
RACING TOUT TERRAIN

Sébastien Bouey
74 Rue des Brûlots
62840 LORGIES
06.08.61.36.92
enduroclubdesmonts@orange.fr
ENDURO CLUB DES MONTS

Pascal HENRI
379 Rue des Moines
59182 LOFFRE
03.27.91.75.04
prezz@nordnet.fr
AZIMUT ENDURO

Jean-Marie STRUYS
745 Route Nationale
59190 PRADELLES 06.25 00 21 88
jean-marie.struys@wanadoo.fr
FLANDRE MOTO VERTE

**Ces 5 personnes sont responsables du calendrier et du règlement.
N'hésitez pas à leur faire critiques et propositions**

Contact Motos Anciennes :

Jean-Marie STRUYS
745 Route Nationale
59190 PRADELLES 06.25 00 21 88
jean-marie.struys@wanadoo.fr

IMPORTANT :

- 1° Les réclamations sur les classements seront acceptées dans la limite de 15 jours après la parution du classement officiel final après chaque enduro.
- 2° En cas de problème pour l'inscription à une épreuve, aucune réclamation ne sera acceptée.

Retrouvez les classements, les règlements, les adresses des clubs organisateurs les bulletins types d'engagement sur <http://www.liguemotoflandres.com> rubrique enduro